

FLERON – OPERATION ZERO FRELON

« POUR NOS ABEILLES, FLERON S'ÉVEILLE »

La commune de Fléron a entrepris de réaliser une campagne de capture des reines fondatrices de frelons asiatiques sur son territoire.

Avec l'aide des apiculteurs et de citoyens concernés, elle souhaite réaliser un maillage dense et efficace permettant de réduire l'influence et la pression du frelon sur la biodiversité locale.

Ce projet s'adresse donc aux personnes qui souhaitent s'investir dans la protection du territoire et qui s'engagent à participer au suivi de capture.

Formulaire d'inscription citoyen

Coordonnées du demandeur :

Nom :	Prénom :
Rue et n° :	
CP :	Commune :
GSM :	Mail :

Informations obligatoires :

1. Type de terrain sur lequel seront mis en place les couvercles pièges

- ☐ Jardin entretenu
- ☐ Champ/zone boisée/friche
- ☐ Terrasse/Balcon
- ☐ Autres :

2. Nombre de couvercles pièges désirés (On compte 2 couvercles pièges pour une surface de 250 m²)

- ☐ 1 couvercle piège
- ☐ 2 couvercles pièges
- ☐ 3 couvercles pièges
- ☐ 4 couvercles pièges
- ☐ 5 couvercles pièges



3. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous souhaitez installer des pièges sur votre (vos) terrain(s) ?

- ☐ Prévention et protection de la biodiversité locale
- ☐ Vous êtes un apiculteur et/ou vous possédez des ruches sur le territoire de Fléron
- ☐ Présence fréquente de frelons sur votre (vos) terrain(s)
- ☐ Aide collective pour la commune et ses apiculteurs
- ☐ Autres :

4. Comment avez-vous pris connaissance du projet de lutte contre le frelon asiatique ?

- ☐ Par la Commune (site web communal, etc.) ;
- ☐ Par la presse (Vlan, MAG, etc.) ;
- ☐ Par les réseaux sociaux ;
- ☐ Via le « bouche à oreille » ;
- ☐ Autres :

5. Déclarations :

- ☐ Je m'engage à installer les pièges dès le début du mois de mars ;
- ☐ Je m'engage à relever les pièges régulièrement et à remplir le formulaire de suivi à rendre au service environnement communal en fin de saison (juin-juillet) ;
- ☐ Je m'engage à prévenir la commune en cas de pièges abîmés (avec photos) pour bénéficier du remplacement (suivant les stocks disponibles).

6. Traitement des données et RGPD

- ☐ Je prends connaissance que la commune collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'action de lutte contre les frelons et uniquement dans ce cadre ;
- ☐ Je prends connaissance des informations relatives à la collecte de données présente sur le site de l'administration communale de Fléron (<https://www.fleron.be/gdpr-view>) ;
- ☐ J'accepte que l'agent traitant du service environnement communal utilise les informations de l'annexe 1 pour réaliser une cartographie disponible uniquement sur demande aux apiculteurs, aux personnes participantes au projet, à la Région wallonne et à l'administration communale de Fléron ;
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations et des conditions liées au projet communal de lutte contre le frelon asiatique.



Annexe 1 : Localisation des différents pièges

Une localisation précise est vivement recommandée, cela permettra un suivi plus cohérent et optimal pour le projet (parcelle cadastrale disponible via CADGIS, Walonmap ou via une capture d'écran en vue aérienne via Google Maps).

P ₁	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P ₂	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P ₃	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P ₄	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P ₅	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P _{c1}	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :
P _{c2}	Rue et n° : Code Postal : Parcelle cadastrale :	Entité :

(P₁-> P₅ : Pièges fournis par la commune / P_{c1} et P_{c2} : Pièges complémentaires en votre possession ; si nécessité de mettre plus de piège, contacter le service).

Pour faciliter la visualisation de l'implantation des pièges, nous vous demandons de bien vouloir fournir une cartographie des endroits où seront posés les pièges sur les parcelles mentionnée en indiquant la référence du piège sur chaque point (P₁, P₂, etc.)

L'ensemble des documents (formulaire + annexes) doivent être renvoyés au service environnement idéalement avant le 1^{er} mars :

- Soit par mail sur environnement@fleron.be
- Soit par courrier : Commune de Fléron – Service environnement, rue du Vélodrome 74 à 4621 RETINNE.

Une initiative du service environnement de la commune de Fléron en accord avec le Collège communal

Commune de Fléron

Service Environnement



N. Forget

Coordinateur Frelon